

### | L'évolution de la longévité sur la capitalisation des dommages

Peu de juristes de l'assurance se sont dérangés pour entendre le professeur Christian Jaumain (UCL) expliquer l'impact de l'évolution de la longévité sur la capitalisation des dommages et intérêts en droit commun. Dommage pour les absents, car le professeur Jaumain est un des rares actuaire capables de se faire comprendre de ceux que la simple évocation du mot mathématique fait fuir. Christian Jaumain était l'invité de son collègue de droit à l'ULB, Jean-Luc Fagnart dans le cadre d'une conférence de l'AJA le 22 mars, en présence aussi de nombreux étudiants.

Partant de l'augmentation quasi interrompue de l'espérance de vie en Belgique des hommes et des femmes, le professeur Jaumain a insisté sur la nuance entre espérance de vie (moyenne du nombre d'années qui restent à vivre) et quotient de mortalité (probabilité pour une personne à un âge donné de décéder dans l'année) ou longévité.

Le quotient de mortalité des femmes est inférieur à celui des hommes; le plus souvent, il est de l'ordre de la moitié

de ce dernier. Ce qui a fait dire au professeur que les femmes se situent à mi-chemin entre la mortalité des hommes et ... l'immortalité. Christian Jaumain en est ainsi arrivé à expliquer comment se calcule le quotient de mortalité, en soulignant que la dernière table triennale 2000-2003 offre plus de sécurité statistique que les tables annuelles de l'INS. Ensuite, le conférencier a précisé comment se calcule l'espérance de vie à partir des quotients de mortalité. Arrivé à ce stade, il a souligné l'ambiguïté qui réside dans le fait que le calcul de l'espérance de vie fait appel à des quotients de mortalité à un même moment (les tables les plus récentes). On fait ainsi l'hypothèse implicite que la mortalité n'évoluera pas dans le futur, ce que la réalité contredit d'année en année. Dès lors, le professeur Jaumain a plaidé pour des tables de mortalité prospectives, que l'on obtient en partant non plus d'une espérance de vie stationnaire, mais prospective (où le professeur Jaumain est un peu moins optimiste que le Bureau du Plan). Le conférencier s'est empressé d'affirmer que l'exercice est de pure conjecture, et non de prévision, mais qu'il en est de même dans le calcul de l'espérance de vie stationnaire. Christian Jaumain ne s'en est pas tenu là : il a offert à son auditoire une clé de calcul fort simple pour appliquer une table prospective en pratique. Mais de là à convaincre les assureurs de franchir le pas...